

Rabat, le 03 Novembre 2022

Circulaire N° 6378/433

OBJET : Consignation des droits et taxes en matière de valeur.

En vertu des dispositions du code des douanes et impôts indirects, l'Administration peut autoriser les opérateurs, en cas de contestation de la valeur en douane, à disposer de leurs marchandises moyennant la consignation des droits et taxes supplémentaires sur la base de la valeur qu'elle aura déterminée.

L'autorisation de consigner est accordée après examen rigoureux, par l'ordonnateur ou son adjoint, de la demande qui doit être dûment motivée.

A ce titre et pour une meilleure gestion de ces demandes, il a été jugé opportun de les uniformiser par l'adoption d'un modèle unique, ci-joint en annexe, qui reprend les éléments d'information nécessaires, l'argumentaire de l'opérateur ou de son transitaire ainsi que les données bancaires qui serviront en cas de remboursement éventuel.

La prise en charge et la régularisation de la consignation doivent s'effectuer dans un délai ne dépassant pas quinze jours. Lorsque l'arbitrage « valeur » est en faveur de l'opérateur, il sera procédé, au remboursement, total ou partiel selon le cas, des montants consignés. Si par contre la décision est en défaveur de l'opérateur, les montants concernés seront définitivement appliqués.

Il reste entendu que toute demande de consignation ainsi que l'attestation de RIB doivent être téléchargées sur BADR avec les documents annexés à la DUM en cause, en utilisant respectivement les types de documents dédiés : « Demande de consignation valeur » et « RIB ».

Toute difficulté d'application sera signalée à l'Administration Centrale sous le timbre de la présente.


Le Directeur Général de l'Administration
des Douanes et Impôts Indirects

Nabyl LAKHDAR

SGIA/Diffusion/04-11-22/10h25

www.douane.gov.ma

شارع النخيل، حي الرياض - الرباط - المغرب • الهاتف: +212 537 71 78 00 / +212 537 57 90 00 • الرقم الإقتصادي: 080100 7000
الفاكس: +212 537 71 78 15/14

Avenue Annakhil Hay Riad - Rabat - Maroc • Tél. : +212 537 71 78 00 / +212 537 57 90 00 • N° Economique : 080100 7000
Fax : +212 537 71 78 14/15

Entête de la société ou du transitaire

Ville..... , le

**A Monsieur l'Ordonnateur
Bureau.....**

OBJET : Demande de Consignation des droits et taxes en matière de valeur.

REFER : Circulaire n°6378/433 du 03/11/2022.

DUM n°.....

Marchandises (libellé).....

Par la présente, j'ai l'honneur de solliciter de Monsieur l'Ordonnateur de bien vouloir autoriser la consignation des droits et taxes supplémentaires au titre de la DUM citée en l'objet pour l'article/les articles (nommer le/les articles).

Ma demande est motivée par le fait que

À ce titre, je m'engage à accepter l'arbitrage de l'Administration sans aucune réserve.

Au cas où, il serait décidé d'effectuer un remboursement total ou partiel en ma faveur, je demande par la présente le remboursement des sommes dus, et vous prie de trouver, ci-joint, l'attestation de mon RIB.

Veillez agréer, Monsieur l'ordonnateur, l'assurance de ma considération distinguée.

Cachet et signature du gérant